



Déploiement du Très Haut Débit



Chères Ballainvilloises, chers Ballainvillois,

Face à la déresponsabilisation des opérateurs commerciaux et aux gros préjudices subis pour tous les utilisateurs, objets de tensions récurrentes au quotidien, la Municipalité a à cœur, depuis le début de son mandat, de vous tenir informés au sujet du déploiement chaotique du très haut débit sur la ville. Au regard du nombre encore trop important de questionnements et de mécontentements légitimes des Ballainvillois, je vous propose aujourd'hui un nouveau point d'étape sur cet épineux dossier.

Depuis la dernière lettre, il y a un an et demi, la situation a évolué. Après Covage, puis Tutor, c'est à la société Altitude Infra que le déploiement de la fibre sur le territoire de l'ex Europ'Essonne, et donc sur notre petite ville, a été confié par le SIPPAREC.

Cependant, de nombreux obstacles sont encore présents et la plainte déposée par M. Grégoire de Lasteyrie, Président de la Communauté Paris-Saclay (CPS), à laquelle je me suis associée, n'a pas abouti comme souhaité. En effet, l'ARCEP* ne joue toujours pas son rôle de régulateur pour contraindre les opérateurs à la remise en état des infrastructures.

M. Grégoire de Lasteyrie a été reçu lundi 5 juin dernier par M. Jean-Noël Barrot, Ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications. Cet entretien a eu pour principal objet de faire remonter au Ministre les difficultés rencontrées par les maires et leurs administrés sur le Réseau d'Initiative Publique délégué par le SIPERREC à Altitude Infra.

Le Ministre a confirmé que les réseaux « accidentogènes », dont celui d'Europ'Essonne, étaient identifiés comme très problématiques et suivis de près par ses conseillers au moyen d'indicateurs réguliers. À cet égard, le Ministre souhaite rapprocher nos chiffres de raccordements et d'échecs de ceux qui lui sont présentés par l'ARCEP.

Face à la position très attentiste de l'ARCEP, M. Grégoire de Lasteyrie a rappelé les procédures initiées par la CPS : plainte au pénal avec enquête toujours en cours et recours devant le Conseil d'Etat.

Il a également rappelé au Ministre la demande, dans ces cas de déploiements très défectueux, que l'opérateur d'infrastructure puisse reprendre la main sur les opérateurs commerciaux pour réaliser la reconfiguration du réseau et assurer le branchement des usagers.

Le Ministre a approuvé cette proposition et a demandé à ses services d'étudier une mise en œuvre rapide de cette disposition qui pourrait passer par la voie réglementaire plutôt que législative, beaucoup plus lente.

Le Président de la CPS compte sur cette nouvelle démarche, à l'échelon gouvernemental, pour faire avancer les choses et obtenir des résultats.

Je sais pouvoir compter sur sa détermination, soutenue par tous les maires concernés de l'Agglo, non résignés à obtenir le droit à la connexion pour tous. Le Président de la CPS n'a d'ailleurs pas hésité à solliciter les médias (c.f. page suivante article paru dans Le Parisien).

La commune n'ayant pas la main sur ces problématiques, je vous communique en page 3 de ce document les démarches possibles pour vous aider à vous raccorder et/ou à suivre l'avancement de votre dossier.

Pour conclure cette publication, vous trouverez les différents opérateurs pouvant vous accompagner ainsi que les sites internet sur lesquels trouver des informations.

Bien entendu, je ne manquerai pas de vous tenir informés des suites de cette épopée.

Avec mes sentiments dévoués,

Stéphanie Gueu-Viguié

Maire de Ballainvilliers

Vice-présidente de la CPS

stephanie.viguié@mairie-ballainvilliers.fr



« Droit à la connexion : Paris-Saclay se bat pour son réseau de fibre optique »

Retrouvez l'intégralité de l'article grâce au QR Code



La CPS continue de se battre pour le réseau THD de son territoire :

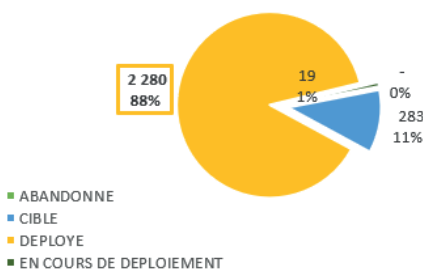
Une motion de soutien à une proposition de loi pour le déploiement du THD a été votée lors du Conseil communautaire de la CPS le 20/09/2023.



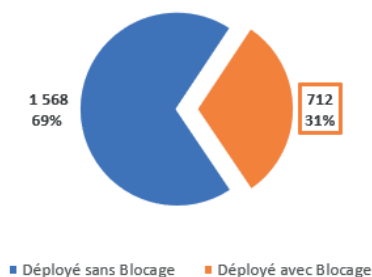
Analyses de Ballainvilliers en date du 04/07/2023 (fournies par le SIPPEREC)

Ballainvilliers compte **2 582 prises** ; voici comment elles sont réparties :

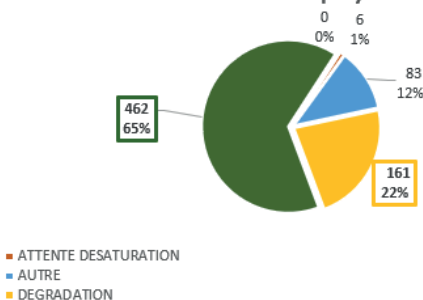
Avancement du déploiement de réseau FTTH



État du réseau déployé



Motif des blocages du réseau déployé



Définition des statuts :

- ▶ **Ciblée** : Adresse « non déployée », située dans la zone arrière d'un point de mutualisation déployé ou en cours de déploiement.
- ▶ **En cours de déploiement** : Adresse en cours de déploiement.
- ▶ **Déployée** : Adresse techniquement « raccordable » / éligible.
- ▶ **Abandonnée** : Commercialisation de l'adresse annulée par l'opérateur d'immeuble.

Sur les 2 280 prises déployées :

- ▶ 1 568 sont raccordées et/ou raccordables.
- ▶ 712 prises sont bloquées.

Sur les 712 prises bloquées :

- ▶ 462 bloquées pour motif « Études et travaux à reprendre qui correspond aux problématiques techniques des Boîtiers Double Fonction que l'opérateur internet ne sait pas traiter à ce jour, ou au vandalisme.
- ▶ 161 bloquées pour motif « Dégradation » qui correspond au projet de remise en état de certaines zones arrières de point de mutualisation en cours de finalisation côté opérateur internet.

Comment déclarer une problématique en rapport avec votre raccordement à la fibre



En cas de problème de connexion :

Procédure en 3 étapes :

1. je déclare l'incident en appelant mon opérateur commercial
2. j'ai un numéro de ticket
3. je déclare mon litige sur le site d'Altitude Infra avec mon numéro de ticket

En cas de problème constaté sur le réseau :

Effectuer une déclaration auprès de l'opérateur d'infrastructure sur le site :

europessonne-fibre.fr/nous-contacter/



Exemple pour vandalisme :

boîtier sur poteau ouvert, armoire télécom ouverte sans technicien à proximité, un problème de câble sectionné, mal fixé...

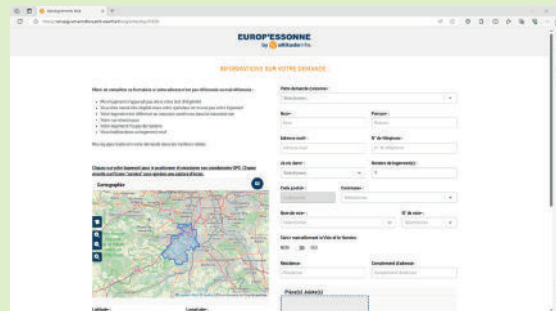
Exemple pour manquement à la sécurité :

chambre télécom ouverte sur le domaine public sans signalisation adapté (cônes de signalisation avec garde-fou)

Cas particulier :

Que faire dans le cas où vous faites construire une maison et que vous souhaitez bénéficier d'un raccordement à la fibre ?

- ▶ Vous pouvez faire directement votre demande sur le site d'Altitude Infra : renseignementsfibre.altitudeinfra.fr/eligibilite/dsp/TEEOO dans la rubrique « mon adresse n'est pas référencée ».



Il conviendra alors de fournir une attestation d'adressage délivrée par la mairie et un extrait de plan cadastral indiquant le numéro de la parcelle concernée.

Altitude Infra proposera alors 2 offres commerciales pour effectuer l'étude du raccordement de droit au terrain (pas le raccordement commercial).

Ci-dessous un schéma explicatif :

Le particulier réalise la partie n°1 (partie privative) L'opérateur internet s'occupe de la partie n°2 (partie située sur le domaine public).

Soit le propriétaire choisit une entreprise de son choix pour réaliser les travaux de raccordement, soit c'est l'opérateur internet qui réalise ces travaux.



La Municipalité participe également à la résolution des dysfonctionnements sur le réseau fibre

La Ville a pris un arrêté (n°61-23) pour demander aux prestataires opérants sur les armoires fibres de déclarer leurs interventions.

Cet arrêté stipule qu'un formulaire doit être rempli. Celui-ci est ensuite adressé à la police municipale pour information et contrôle.



Les opérateurs commerciaux restent vos principaux interlocuteurs.

Il leur revient d'effectuer le nécessaire auprès d'Altitude Infra afin que les lignes impactées par une coupure de service puissent être rétablies.

Les opérateurs commerciaux d'envergure nationale interdisent à Altitude Infra, l'opérateur d'infrastructure, d'entrer directement en contact avec leurs clients.

► Pour choisir l'opérateur qui répond à vos besoins quotidiens :

europessonne-fibre.fr/le-projet-tres-haut-debit/operateurs/



La CPS ne règle pas les problématiques avec les opérateurs commerciaux mais fait le lien avec les opérateurs d'infrastructures.

► SIPPEREC : numerique@sipperec.fr

Nota : Le SIPPEREC, au même titre que la CPS, ne règle pas directement les problèmes avec les opérateurs commerciaux.

► europessonne-fibre.fr

Ce site permet de constater l'état d'éligibilité de son logement / voir quels sont les opérateurs commerciaux disponibles sur le secteur / de référencer son adresse pour un pavillon neuf / de déclarer un problème de raccordement (mais l'opérateur internet n'est actif que si l'opérateur commercial a ouvert un ticket d'incident).

Ce site permet également de déclarer un dommage visible depuis la voie publique sur les infrastructures du réseau de fibre optique.

Dans le menu « aide et contacts », vous trouverez une foire aux questions ainsi que des vidéos pour vous accompagner dans votre passage à la fibre optique :

europessonne-fibre.fr/foire-aux-questions/

Le mot de Jean-Arnaud Mormont

1^{er} adjoint en charge des travaux et du développement numérique

« Je suis conscient des problèmes rencontrés par nos habitants concernant les échecs au raccordement de la fibre. M'improviser expert télécom et médiateur vis-à-vis des différents opérateurs est devenu un quotidien que je déplore. C'est aussi pour cela que je tiens à rappeler que c'est de la responsabilité des opérateurs d'agir rapidement pour raccorder les 30 % de logements éligibles restants.

Nous essayons d'être en contact étroit avec les opérateurs pour assurer un déploiement efficace et nous insistons sur l'importance de fournir à nos citoyens l'accès à une connexion performante.

Nous restons mobilisés pour trouver des solutions et assurer un accès équitable à la technologie numérique pour tous les habitants de Ballainvilliers. »

